

d'une loi on avait prévu certaines modalités de livraison des céréales, par le cultivateur, à la Commission du blé. Or le gouvernement de l'époque, un gouvernement libéral, a cherché, par des moyens détournés, en recourant à des décrets du conseil, à détruire celle-ci. Nous savons que de 1936 à 1938 on a appliqué un décret aux termes duquel la Commission ne devait prendre livraison du blé que dans le cas où le cours du blé s'abaissait en deçà de 90c. On se trouvait ainsi à priver le cultivateur du droit de livrer son blé à la Commission. Il a été obligé de le livrer aux éleveurs à un prix variant entre 90c. et un dollar.

Plus tard, la même année, le prix du blé est monté à \$1.43. Si la Commission du blé avait été à l'œuvre, si les cultivateurs avaient pu lui livrer leur blé, ils auraient bénéficié de ce prix au moyen de certificats de participation; toutefois, la décision du Gouvernement a eu pour effet de détruire, du moins pour le moment, la Commission du blé et de faire le jeu des spéculateurs de la bourse des céréales de Winnipeg.

Lorsque le prix du blé est descendu en bas de 90c., au cours de la campagne agricole de 1938-1939, la Commission a pris livraison du blé, non pas à 87½c., prix prévu dans la loi première, mais à 80c. Je ne veux pas insister trop sur ces faits, mais je veux tirer au clair la question de la Commission du blé, parce que le seul argument que les libéraux de l'Ouest canadien ont invoqué, et sans raison, c'est bien évident, c'est qu'ils s'intéressent, prétendent-ils, au sort de la Commission du blé. J'invite la Chambre à les juger d'après leurs actes à ce sujet. Nous savons que le Gouvernement d'alors a chargé la Commission Turgeon de mener une enquête sur tout le problème de la vente du blé.

M. le président: A l'ordre! J'étais heureux d'entendre l'honorable député nous dire qu'il ne poursuivrait pas ses observations sur ce sujet. J'ai beau essayer de me rafraîchir la mémoire, je ne me rappelle pas que la résolution ait donné lieu à un débat prolongé sur la Commission du blé. Je puis me tromper, mais, si le député fait appel à sa mémoire, il verra que ces longues remarques sur la Commission du blé ont été faites au cours du débat sur l'Adresse. Dans le présent débat, nous nous en sommes tenus plus rigoureusement au sujet à l'étude.

M. Ellis: Monsieur le président, quand le ministre du Commerce a présenté le projet de résolution, il s'est lancé dans de nombreuses digressions. Il a parlé des avances en espèces et de toute la question de la vente du blé. Je reconnais que le Gouvernement ne veut pas aller trop au fond des choses. Il lui suffit d'insinuer que les membres de

l'opposition agissent de façon à nuire à la Commission du blé. Il préfère effleurer la question, et je le comprends, mais le fait reste qu'un certain nombre de députés ont soulevé ce point.

M. le président: A l'ordre! Il m'a fallu, à regret, interrompre, hier, le représentant de Mackenzie; j'ai alors signalé que plusieurs députés avaient, au cours du présent débat, mentionné la question des exportations et autres sujets semblables d'ordre général, et qu'on n'avait aucunement restreint la discussion sur ces points. Toutefois, j'estime que la discussion du pour et du contre, si je puis dire, de la Commission du blé n'est pas tout à fait régulière à l'occasion du projet de résolution à l'étude.

M. Knowles: Monsieur le président, je fais respectueusement remarquer qu'au fond cette mesure législative tient dans les mots que voici du projet de résolution: "Pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain." Il me semble que c'est la difficulté à livrer le grain qui fait que le ministre du Commerce, le ministre de l'Agriculture et d'autres pouvaient parler de la Commission du blé et d'autres méthodes de livraison ou de vente des céréales. En toute déférence, il me semble que Votre Honneur se montre trop sévère envers les députés, quand il dit qu'ils ne peuvent également parler de questions se rattachant à l'incapacité de livrer tout le grain.

M. le président: A l'ordre! Je n'ai pas voulu restreindre le débat de cette façon. Je vois, par exemple, qu'on a déjà parlé au cours du débat de la possibilité de charger la Commission du blé d'accorder ces avances, ainsi que d'autres questions connexes. Quand j'ai interrompu le député de Regina, c'était uniquement pour dire que, à mon avis, ce long rappel du passé de la Commission du blé et des avantages et désavantages qu'elle présente était irrégulier aux termes du projet de résolution à l'examen. Parler de la Commission du blé dans la mesure où elle se rattache au projet de résolution est régulier, cela va de soi. J'ai pensé que les remarques un peu prolongées du député n'étaient peut-être pas régulières.

M. Ellis: Monsieur le président, si j'ai traité la question comme je l'ai fait, c'est parce que, comme je l'ai souligné, l'argument de certains de ceux qui ont appuyé le projet de résolution s'inspirait entièrement de leur prétendue inquiétude à l'égard de la Commission du blé. Je crois, en conséquence, que la validité de cet argument dépendra dans une large mesure de la conduite future du